

AGENCE DES AIRES MARINES PROTEGEES

Conseil d'administration du 4 mai 2010

Point 8

Délibération n°2010-21 portant approbation de l'organigramme de l'Agence des aires marines protégées

Le conseil d'administration,

Vu le code de l'environnement, notamment son article R. 334-8,

Sur présentation du directeur,

Délibère :

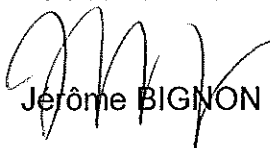
Article 1 :

L'organigramme de l'Agence est approuvé.


Article 2 :

Le directeur de l'Agence des aires marines protégées est chargé de l'application de la présente délibération.

Le Président du Conseil d'administration


Jérôme BIGNON

Le Directeur


Olivier LAROUSSINIE

Le Commissaire du gouvernement

